

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 42

Artikel: Destin d'une raffinerie indépendante : elle est vendue à la Standard Oil, quand les moyens existent pour la mettre au service du pays
Raffineries

Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. Lausanne Domaine 42 public

Bi-mensuel romand
N° 42 11 novembre 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Ruth Dreifuss
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Jean-Jacques Leu
Serge Maret
Jacques Morier-Genoud
Christian Ogay
C.-F. Pochon

Le N° 43 sortira de presse le jeudi 21 novembre 1965

Destin d'une raffinerie indépendante: Elle est vendue à la Standard Oil, quand les moyens existent pour la mettre au service du pays

La guerre du pétrole en Suisse, une raffinerie indépendante accablée par la coalition du Cartel des grandes compagnies, le Texas dans la Vallée du Rhône, à l'orient de Villeneuve notre Moyen-Orient, cette épopée locale nous passionnait. Trois fois, dans « Domaine Public », nous avons décrit les péripéties de la bataille.

Fallait-il rester spectateurs ? Après tout, ce n'était que de petits capitalistes italo-suisse s'attaquant don quichottesquement aux chasses gardées du grand capitalisme mondial. Naïfs, nous pensions pourtant qu'il était d'un intérêt primordial pour le pays de défendre l'indépendance de notre ravitaillement en énergie. Nous demandions : que font les cantons romands ? Ils intervenaient à Berne. Hélas, il fallait bien constater qu'ils n'y faisaient pas le poids. Mais pourquoi ne s'engageaient-ils pas plus à fond ? Ils contrôlent des sociétés de production d'électricité pour qui 150 millions (la valeur d'une raffinerie) n'étaient pas hors de prix.

En juin, quelque chose pouvait-il être tenté encore ? Nous l'espérons ; d'abord, nous avons voulu nous renseigner à la source.

M. S. Amon nous recevait. Remontons à cette entrevue. Quel temps faisait-il donc cet été ?

Le baron de Nucingen

M. S. Amon ne correspond pas à l'image-robot d'un manager américain ; pas businessman à lunettes d'écaïlle ; avec ses favoris roux, il a gardé plutôt la prestance d'un banquier balzacien. Il parle des Raffineries avec un calme passionné. C'est pour lui plus qu'une affaire parmi d'autres. La partie est trop grosse : il n'a pas engagé seulement les capitaux qu'il gère, mais beaucoup de lui-même.

Au numéro 4 de la rue de la Paix, le temps était ce jour-là à l'optimisme. Ça ne sentait pas trop le pétrole.

Les atouts

En été 1965, la situation semblait en effet en voie d'assainissement ; les actionnaires retrouvaient l'espoir. Pourquoi ? Dans notre numéro 35 (25 juin) nous en donnions les raisons, qui se résumaient ainsi :

- reprise des prix ; les ventes ne se faisaient plus à perte ;
- la centrale thermique de Chavalon entrainait en service ; l'écoulement des huiles lourdes était assuré ;
- des fournitures de pétrole russe garantissaient le ravitaillement (avant qu'elle fût divulguée, nous avions reçu cette information, sans être autorisé à la faire tomber dans le domaine public ; précisons aussi que l'accord négocié devait permettre en échange la vente de machines de fabrication suisse ; ceux qui jouèrent les effrayés se gardèrent de le préciser) ;
- enfin, M. Spühler, avec l'appui du Conseil fédéral, était décidé à remettre de l'ordre sur le marché pétrolier avant tout octroi de nouvelles concessions pour des oléoducs ; il posait deux conditions : 1. Que les compagnies acceptent volontairement de limiter leur approvisionnement par oléoduc afin que le 30 % de notre pétrole passe par Bâle et le Rhin ; 2. Qu'un accord correct soit passé entre les Raffineries du Rhône et le Cartel, mettant fin à l'épreuve de force.

Les illusions

Ces espoirs réels créèrent beaucoup d'illusions. La dernière assemblée des actionnaires des Raffineries du Rhône en fit la démonstration.

Le « Nouvelliste du Rhône » donna de cette séance un compte-rendu complet, résumant les interventions

de chaque actionnaire enthousiaste ; selon le rédacteur, non seulement les difficultés des Raffineries devaient être surmontées, mais du même coup celles de l'agriculture valaisanne !

« La Russie ne pourrait-elle pas, dès l'instant où nos Raffineries du Rhône se serviraient en matière première chez elle, nous acheter les excédents de notre production agricole valaisanne, en compensation. Nos tomates, nos choux-fleurs et autres légumes sans compter nos fruits, seraient certainement les bienvenus pour le pays des grandes steppes » (7 juillet 1965).

D'où cette conclusion :

« On peut donc affirmer, en terminant ce compte-rendu, que jamais aucune société de l'importance des Raffineries du Rhône n'a vu ses actionnaires soutenir avec un tel élan les efforts de nos dirigeants pour redresser une situation que la concurrence voulait désastreuse à son seul profit. »

Si l'on se souvient que cette assemblée entérina un déficit de 9 millions avant amortissement, il faut admettre que l'ardeur au combat était désintéressée. Et pourtant, pour les dirigeants, il n'était déjà plus question de résister à tout prix, mais bien de trouver avec le Cartel du pétrole un accord qui sauvât l'honneur. Le meilleur aurait été d'associer les autres compagnies à l'exploitation tout en conservant une part de production indépendante. M. Amon s'accrochait à cette branche. Mais les faits ont été plus têtus. Pourquoi ?

Faiblesse de l'autorité

Les exhortations de M. Spühler n'ont guère impressionné les grands du pétrole, dont la réaction fut vive. En accordant le 30 juillet 1965 une concession fédérale pour la construction de l'oléoduc de la Shell (des Brenets à Cressier), le Conseil fédéral marqua sa mauvaise humeur devant cette résistance en refusant le droit d'expropriation fédéral ; motif : les sociétés avaient refusé de s'entendre pour limiter volontairement à 70 % les importations de pétrole brut par oléoduc.

On comprend leur refus quand on sait quelles économies étonnantes sont rendues possibles grâce au transport par oléoduc. Voici ce qu'elles représentent, selon une estimation calculée pour 1964 par M. H. Maurer (Archiv für Verkerswissenschaft und Verkehrspolitik, Heft 1, 1965). Transport d'une tonne de pétrole brut, venant du Moyen-Orient.

I. Par le Rhin :	
Fret jusqu'à Rotterdam	Fr. 17.30 par tonne
Transbordement et transport Rotterdam - Bâle	Fr. 21.85 par tonne
Transbordement et transport Bâle - intérieur du pays	Fr. 9.— par tonne
	Fr. 48.15 par tonne
II. Transport par l'oléoduc Marseille - Karlsruhe, avec embranchement sur la Suisse centrale :	
Fret jusqu'à Marseille	Fr. 14.55 par tonne
Oléoduc Marseille - Suisse	Fr. 7.50 par tonne
De la raffinerie au centre de consommation	Fr. 7.60 par tonne
	Fr. 29.65 par tonne

soit une économie de Fr. 18.50 par tonne. Elle est impressionnante. L'essentiel des nouveaux bénéfices des compagnies s'explique actuellement par une meilleure organisation de la distribution... dont ne profitent pas les consommateurs. On comprend mieux alors leur refus d'entendre les appels du Conseil fédéral à leur... bonne volonté !

(Suite page 2)

Raffineries (suite)

Une autre forme de dumping

Dans la rationalisation de la distribution, il est possible d'améliorer encore le rendement par une répartition du marché interne. Par exemple : les Raffineries du Rhône peuvent avoir un client à Bâle, et inversement une société alémanique peut être appelée à desservir la clientèle d'Aigle. Pour des marchandises de qualité équivalente, il y a double frais de transport. Plutôt que de se laisser grever par ces charges inutiles, les sociétés préfèrent échanger leurs produits. Or, les promoteurs de la Raffinerie de la Suisse centrale, dont notamment Esso et B.P., se sont engagés par accord secret, comme le révèle « Construire », 8 septembre 1965, sous la responsabilité de M. Arnet, à exclure les Raffineries du Rhône de tout arrangement de cette nature.

Si l'on n'oublie pas que Collombey est décentré par rapport aux grands centres de consommation suisses et que le bassin lémanique sera prochainement à portée de la Shell, on doit admettre que, malgré la hausse des prix, la lutte demeurerait inégale.

Le jour où l'on dressera l'historique complet des Raffineries, il faudra rappeler le rôle déterminant de certains cantons alémaniques. Bâle (le port) et Berne (le Lötschberg) réussirent à stopper à Aigle l'oléoduc qui aurait dû être prolongé vers la Suisse allemande et l'Allemagne du Sud. Dès lors, au lieu d'être un relais, Aigle devenait un cul-de-sac ; les frais de distribution en étaient augmentés, la capacité de concurrence diminuée.

Le pétrole russe

L'accord de livraison de pétrole russe ne fut pas passé directement avec les Raffineries, mais négocié par une société assez mystérieuse malgré son titre pompeux : Naphtamondial. En fait, il s'agit d'une société soumise au droit liechtensteinois, avec siège à Vaduz, dès 1958, et bureaux à Zurich à l'Ötenbachgasse ; en son temps, si l'on en croit l'hebdomadaire hambourgeois « Die Zeit » (27 août 1965), elle a dû servir d'intermédiaire pour des livraisons de pétrole russe à la société italienne E.N.I. Contrairement à ce qui fut proclamé, les Russes ne cherchaient pas, en acceptant que les prix soient indexés sur ceux de la concurrence, à relancer le dumping, mais plutôt à profiter de la reprise des prix. Ils savent qu'ils ne sont pas en mesure de désorganiser le commerce pétrolier mondial ; en revanche, ils ont besoin de devises.

Mais surtout, le problème de rendement ne dépendait plus pour les Raffineries essentiellement des prix de livraison ; l'utilisation de toute la capacité de production était encore plus importante. Or, pour exploiter les trois quarts de la raffinerie (soit 1,5 million de tonnes de pétrole), il aurait fallu dans l'immédiat arracher le 20 % du marché suisse ; c'est beaucoup, face à des adversaires aussi décidés. Autrement dit, les Russes permettaient de résoudre les difficultés de ravitaillement, mais non celles d'écoulement.

Les grandes banques

Les Raffineries sont tenues par Italo-Suisse. Or Italo-Suisse est une société financière, c'est-à-dire qu'elle vit du rendement de ses participations. 118,05 millions, soit plus de la moitié de ses actifs, étaient engagés à Collombey (actions : 60 millions ; avances : 58,05). Cette somme ne produisait aucun intérêt. Pour une société financière, c'est grave et même insupportable. Lors du dernier exercice, 1964-1965, les dividendes n'ont pu être distribués que par dissolution de réserves latentes. Ce jeu ne pouvait se renouveler longtemps.

Mais surtout, il importait pour y voir clair de savoir quels liens unissaient Italo-Suisse aux deux grandes banques commerciales qui soutiennent les Raffineries : la Société de Banque Suisse et la Banque Populaire. Or, le renouvellement du Conseil d'administration d'Italo-Suisse a éclairé les observateurs. M. Bandelier, directeur général de la Société de

Banque Suisse, a été nommé président du Conseil d'administration, et M. Jacques Lienhardt, directeur général de la Banque Populaire, vice-président (ils siègent d'ailleurs en commun dans d'autres affaires financières : Basler Handelsbank Beteiligungs- und Finanzgesellschaft ; B.H.B. - Finanzierung, Bâle).

Il est évident que de grandes banques commerciales, qui doivent ménager leurs relations d'affaires dans le monde entier, sont peu armées pour soutenir une lutte avec les plus grandes puissances financières du monde. Elles n'ont pas, soyons-en sûrs, prêché le jusqu'au-boutisme.

Tous ceux qui, aujourd'hui, s'inquiètent du sort des « petits actionnaires » ne devraient pas oublier la responsabilité de ces banques. Leurs services ont contribué à la hausse spéculative des actions des Raffineries : alors que les actions de Frisia, la raffinerie indépendante fondée par Migros, en Allemagne, étaient cotées à 60 % de leur valeur nominale quand bien même cette entreprise, réorganisée, travaillait en plein, les actions des Raffineries, elles, étaient cotées à 500 %, avant que la production ait commencé !

Mais plus essentielle encore est la question de savoir si ces banques, qui, aujourd'hui, décrochent, jouent le jeu de leurs propres intérêts ou celui de l'économie suisse. Or il est bien évident qu'elles sauvent leur propre mobilier, exclusivement.

Une défaite

Ajoutons encore l'entente nouvelle qui règne entre Agip et les autres grands ; mais même Total, compagnie française hors trust et gaullienne, est entrée dans le jeu de la coalition avec les autres compagnies.

Telles sont les raisons essentielles qui rendaient la reddition inévitable, même après la fin de la phase la plus aiguë du dumping : frais de distribution alourdis, impossibilité d'utiliser toute la capacité de production, lassitude d'Italo-Suisse et derrière elle des grandes banques, absence de soutien d'une autre société pétrolière (seul Migrol voulait vraiment le maintien de l'indépendance des Raffineries), non-intervention des autorités suisses.

Quoi qu'on dise, c'est une défaite de la politique économique suisse. Notre diplomatie est restée passive. Était-elle vraiment dépourvue de tous moyens pour agir à Rome, afin d'obtenir le soutien de l'E.N.I. ?

Plus grave encore la passivité des collectivités publiques, qui participent à l'exploitation de Chavalon, dont l'importance est égale à celle de la Grande-Dixence ; passivité particulière de l'E.O.S. et des C.F.F. qui, à eux deux, détiennent la majorité des actions de la Chavalon. Désormais, cette grande centrale thermique ne dépendra que d'un seul fournisseur : Esso.

Combien grave encore le fait que des décisions de cette nature échappent à toute information et à tout contrôle. Ainsi notre avenir économique peut être décidé sans que les citoyens soient jugés assez adultes pour être renseignés sur ce qui les intéresse au premier chef.

On mesure le recul de l'esprit collectif par rapport à celui qui animait la génération qui nationalisa les chemins de fer et, partiellement, les ressources de l'énergie hydraulique.

L'esprit d'initiative politique

On pourrait se résigner, se dire que la lutte pour les centrales thermiques est perdue, et qu'il faut désormais se consacrer pleinement à la construction, sous contrôle des collectivités publiques, des centrales nucléaires. Certes, cette prochaine échéance court ; il faut s'y préparer dès maintenant.

Mais même la bataille des Raffineries ne doit pas être considérée comme perdue, tant que la vente n'aura pas été ratifiée. Car des difficultés nombreuses subsistent en ce qui concerne les modalités de rachat. La « National Zeitung » (7 novembre 1965), fort bien renseignée, en fait état. Esso acceptera-t-il de reprendre tous les contrats, y compris les mauvais contrats, des Raffineries ? Et surtout, le grand journal de Bâle, citant les appels du « Die Tat » et du « Nouvelliste du Rhône », demande que « se

rassemblent des forces nationales pour contrer le monopole du pétrole ».

Le rachat par des collectivités publiques (E.O.S., C.F.F., Services industriels de Lausanne, etc.) auxquelles pourraient se joindre Migrol, les Coopératives, les cimentiers, n'offrirait pas de difficultés, car il suffirait de racheter à Italo-Suisse sa majorité d'actions et de lui rembourser ses prêts. L'engagement serait de 120 millions. Du même coup, les intérêts des autres actionnaires seraient sauvegardés. Les Raffineries sont viables, malgré tous les obstacles. C'est incontestable et incontesté. Sans chauvinisme nationaliste, on pourrait susciter assez d'enthousiasme chez les consommateurs pour qu'ils soutiennent une raffinerie indépendante suisse, garante du juste prix.

Aussi, tant que rien n'est conclu encore, il faut poser tout haut les questions suivantes :

1. Pourquoi les grandes sociétés électriques, notamment l'E.O.S. qui groupe les Entreprises électriques fribourgeoises, la Compagnie vaudoise d'électricité, les Services industriels de Lausanne et Genève, pourquoi la Société Romande d'Électricité, et les C.F.F. acceptent-ils passivement que Chavalon (l'équivalent de la Grande Dixence), tombe sous la coupe d'un seul fournisseur étranger ?
2. Pourquoi la Confédération n'utilise-t-elle pas tous les moyens en son pouvoir (blocage de la concession pour l'oléoduc du Mittelland, intervention diplomatique à Rome) ?
3. Est-il admissible que les grandes banques commerciales, notamment la Société de Banque Suisse et la Banque Populaire fassent passer leurs intérêts privés avant l'intérêt collectif ?

La semaine de 5 jours à l'école

« L'Éducateur » vient de publier un aperçu des résultats de la consultation organisée par la Société pédagogique vaudoise auprès de ses sections sur ce problème controversé.

La généralisation des congés professionnels en fin de semaine pose, en effet, la question de savoir s'il convient ou non de libérer les élèves pour qu'ils bénéficient d'un week-end entier en famille.

Les parents aisés semblent favorables à l'introduction de la semaine de 5 jours à l'école. Evasion à la campagne, à la montagne. Bon vent, se disent-ils. Par contre, les parents qui n'ont pas l'occasion de partir sont réticents. On les comprend : surcroît d'occupations domestiques au moment où il faut récupérer ses forces ; ou alors les enfants sans activités définies si ce n'est la contemplation passive de programmes TV qu'on ne manquerait pas d'organiser pour eux.

Il faut voir dans ces difficultés les raisons de l'échec de l'expérience tentée au Locle, il y a quelques années.

Avec raison, « L'Éducateur » souligne qu'il faudrait envisager pour les gosses de milieux modestes, « une organisation extra-scolaire intéressante et vivante, plus directement en relation avec la vie que l'école ». Quant au corps enseignant, soucieux du bien des élèves d'abord, il ne peut envisager la semaine de 5 jours dans le cadre des 32 heures obligatoires actuellement. Supprimer la coupure indispensable du mercredi après-midi, ajouter une heure à l'horaire quotidien de quatre jours, nuirait à la santé des enfants.

Il serait cependant possible d'envisager la semaine de 5 jours avec le maintien du mercredi après-midi libre et la diminution des heures d'enseignement à 30. Genève connaît déjà une telle organisation : jeudi tout entier et samedi après-midi en liberté.

De toute manière, ne conviendrait-il pas de tenter quelques essais ?